

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE ARRONDISSEMENT DE LANGON	<b>COMMUNE DE CASTETS ET CASTILLON</b> <b>Procès-Verbal</b> <b>Séance ordinaire du Conseil municipal</b> <b>du 27 avril 2026</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	L'an deux mille vingt-six, le 27 avril, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de Castets et Castillon, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire.
Exercice : 19 / Quorum : 10	
Présents : 15      Votants : 18	
Pouvoir : 3	
Absents ou excusés : 1	

**Présents** : Didier LAULAN - Jean TAUGERON - Martine SAINT BLANCARD - Arnaud OMNES - Marine LASSERRE - Anne-Laure VAILLANT - Anthony LE MOUELLIC - Bernard LAVIGNETTE - Delphine NÉOLIER - Emmanuel BENAIS - Laurence LAGARDÈRE - Mathieu LECOFFRE - Pascal LUSSAC - Sandrine STEVANATO - Thierry LAFONT

**Absents ou excusés** : Isabelle LOUVIERS (procuration à Martine SAINT BLANCARD), Lucie SAUVAU (procuration à Laurence LAGARDÈRE), Marie PRIEUR (procuration à Delphine NÉOLIER), Mathieu ROULLAND.

**Secrétaire de séance** : Delphine NÉOLIER

**Date de convocation** : 22 avril 2026

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2026
2. Vote CFU 2025
3. Vote de l'affectation de résultats 2025
4. Vote des taux d'imposition 2026
5. Présentation et vote du budget principal 2026
6. Désignation des représentants à la commission de contrôle des listes électorales
7. Questions diverses

### **1) APPROBATION ET/OU OBSERVATIONS SUR LE DERNIER PROCES-VERBAL DE REUNION DE CONSEIL**

Le procès-verbal de la séance du 21 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

### **2) VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Le Compte Financier Unique (CFU) retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune au cours de l'année 2025. Il permet de présenter la situation financière de la commune à la clôture de l'exercice.

Conformément aux règles applicables, Monsieur le Maire se retire momentanément de la séance au moment du vote du Compte Financier Unique, celui-ci ne pouvant prendre part au vote.

Il est proposé au Conseil municipal de désigner M. Jean TAUGERON, premier adjoint, afin d'assurer la présidence de la séance pendant l'examen et le vote du Compte Financier Unique 2025.

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses	1 359 491,87
Recettes	1 444 747,00
Résultat de l'exercice	85 255,13
Excédent antérieur reporté	470 488,39
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>555 743,52</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	260 968,92
Recettes	413 294,61
Résultat de l'exercice	152 325,69
Excédent antérieur reporté	- 278 508,97
<b>Résultat d'investissement</b>	<b>- 126 183,28</b>

## L'ENSEMBLE

Dépenses	1 620 460,79
Recettes	1 858 041,61
Excédent antérieur reporté	191 979,42
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>429 560,24</b>

## RESTE A REALISER EN INVESTISSEMENT

Dépenses	220 966,86
Recettes	157 985,68
<b>Résultat des restes à réaliser</b>	<b>- 62 981,18</b>

Le Conseil municipal, sous la présidence de Jean TAUGERON, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 18 voix POUR,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025,

### 3) VOTE DE L'AFFECTATION DES RESULTATS 2025

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	RESULTATS
<b>Dépenses 2025</b>	1 359 491,87 €	260 968,92 €	1 620 460,79 €
<b>Recettes 2025</b>	1 444 747,00 €	413 294,61 €	1 858 041,61 €
<b>Résultat exercice 2025</b>	<b>+ 85 255,13 €</b>	<b>+ 152 325,69 €</b>	<b>+ 237 580,82 €</b>
<b>Résultat reporté 2024</b>	<b>+ 470 488,39 €</b>	<b>- 278 508,97 €</b>	<b>+ 191 979,42 €</b>
<b>Résultat cumulé 2025</b>	<b>555 743,52 €</b>	<b>- 126 183,28 €</b>	<b>429 560,24 €</b>
<i>Reste à réaliser dépenses</i>		- 220 966,86 €	
<i>Reste à réaliser recettes</i>		157 985,68 €	- 62 981,18 €
<b>Résultat globalisé 2025</b>	<b>+ 555 743,52 €</b>	<b>- 189 164,46 €</b>	<b>366 579,06 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter les résultats de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026 comme suit :

Article R002 – Excédent de Fonctionnement reporté + 555 743,52 €  
 Article D001– Déficit d’investissement reporté - 126 183,28 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés, soit par 18 voix POUR,**

**DÉCIDE** d’affecter le résultat de fonctionnement 2025 comme suit :

Article D001– Déficit d’investissement reporté ..... - 126 183,28 €  
 Article R1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé ..... + 189 164,46 €  
 Article R002 – Excédent de Fonctionnement reporté ..... + 555 743,52 €

**Pour rappel :**

Reste à Réaliser – Dépenses ..... - 220 966,86 €  
 Reste à Réaliser – Recettes ..... + 157 985,68 €

**4) VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2026**

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux 2025 pour l’année 2026, soit :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : ..... 33,96%
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) : ..... 65,65%
- Taxe d’habitation (TH) : ..... 11,80%

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés, soit par 18 voix POUR,**

**DÉCIDE** de reconduire pour l’année 2026 les taux votés en 2025, comme suit :

- Taxe foncière bâtie (TFB)..... 33,96%
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) ..... 65,65%
- Taxe d’habitation (TH) ..... 11,80%.

**5) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2026**

Le budget de la commune 2026 est présenté comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
1 899 609,84 €	1 899 609,84 €	494 985,68 €	494 985,68 €	2 394 595,52 €	2 394 595,52 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés, soit par 18 voix POUR,**

**ADOpte** le Budget Primitif 2026 de la commune de Castets et Castillon, voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d’investissement.

**6) REPRESENTANT À LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES**

Dans le cadre du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la mise en place de la Commission de contrôle des listes électorales.

Cette commission participe, selon les dispositions en vigueur, au suivi des opérations liées à la révision des listes électorales et à l'examen des situations relevant de la gestion électorale de la commune. Il est rappelé que la composition de cette commission doit être transmise aux services de l'État.

Cette commission doit être composée :

- 1 représentant désigné par le conseil municipal parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission (hors le maire et ses adjoints, si plusieurs intéressés, voir l'ordre des membres du conseil sur la liste électorale déclarée) ou à défaut le plus jeune des conseillers municipaux,
- 1 représentant désigné par le président du tribunal judiciaire de Bordeaux,
- 1 représentant désigné par le préfet.

Il est donc proposé au Conseil municipal de désigner les représentants appelés à siéger au sein de la Commission de contrôle des listes électorales.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, soit par 18 voix POUR,**

**PROPOSE** pour siéger à la commission de contrôle des listes électorales :

- Titulaire : Isabelle LOUVIERS
- Suppléant : Emmanuel BENAIS

**PRÉCISE** que :

- Les délégués de l'administration et du tribunal judiciaire seront désignés par les autorités compétentes ;
- La présente délibération sera transmise à la Préfecture ;

## **7) QUESTIONS DIVERSES**

- a) Visite de la commune : Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une visite de voirie est programmée le 30 mai, pour les élus, avec un départ fixé à 14 h 30 depuis la mairie. Il est également indiqué qu'une visite du patrimoine aura lieu le 6 juin, avec un départ fixé à 14h30 depuis la mairie. Il y aura également une visite du Château du Hamel organisée à la rentrée de septembre.
- b) Dépôts sauvages : Il est signalé que des dépôts sauvages ont été constatés sur la commune au cours du week-end. La gendarmerie a été informée. Une personne a pu être identifiée. Il lui a été demandé de procéder au retrait des déchets déposés. À défaut d'exécution dans les meilleurs délais, une plainte sera déposée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Secrétaire de séance,  
Delphine NÉOLIER

Le Maire,  
Didier LAULAN